

LA FORMATION DE L'INGENIEUR UNIVERSITAIRE EN BELGIQUE.

1. Considérations générales.

- Les programmes de formation, en général, sont estimés bons. Nos ingénieurs sont appréciés tant dans le pays qu'à l'étranger.
- Le titre d'ingénieur civil attribué en Belgique doit être protégé sur le plan légal dans le contexte européen et mondial.
- L'examen d'entrée a fourni ses preuves et doit être maintenu.
- La connaissance des langues est importante. Certains cours devraient être donnés dans une autre langue dès les premières années.
- Une certaine adaptation des candidatures est souhaitée afin d'illustrer les théories scientifiques par des applications techniques dès les premières années. Un stage à caractère social et ou technique devrait être rendu obligatoire durant la période de formation et devrait s'effectuer de préférence à l'étranger.
- Le caractère interdisciplinaire de la formation d'ingénieur doit être accentué.
- Une certaine formation en matière de communication, de créativité et de prise de conscience sociale est souhaitable.
- L'attention à porter au développement de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité doit être stimulée durant toute la formation.
- Au cours de la formation d'ingénieur et après celle-ci, les étudiants doivent avoir l'occasion d'acquérir une bonne formation en gestion- De bons programmes de post graduat devraient être mis sur pied.
- Un programme cohérent de formation permanente pour ingénieurs doit être élaboré par un effort conjoint des universités, de l'industrie et des associations d'ingénieurs.
- La tendance à la diminution du nombre d'inscriptions en première année des Facultés des Sciences Appliquées intervenue en 1992 doit être inversée rapidement.

2. Les universités.

Le Royal BACAS souhaite également :

- que les universités belges s'adaptent à la situation concurrentielle de l'Europe de demain. Notre formation est appréciée là où elle est connue- Une large action d'information à l'échelle européenne doit être envisagée ;
- qu'elles s'organisent plus efficacement pour recevoir les étudiants venant de l'étranger (accueil, langue, logistique) ;
- qu'elles étendent des programmes d'échanges bien étudiés avec des institutions étrangères ;
- qu'elles poursuivent une profonde rationalisation entre les universités ;
- qu'elles consolident les efforts existants pour rapprocher la recherche qui se pratique à l'université et dans l'industrie et qu'elles rendent les barèmes universitaires des jeunes ingénieurs suffisamment attrayants pour s'assurer quelques-uns des meilleurs de ceux-ci, au moins pendant quelques années ;
- qu'elles offrent aux professeurs la possibilité d'acquérir une expérience pratique dans l'industrie. Des dispositions doivent aussi être prises pour que le passage d'une carrière industrielle à une carrière académique (et inversement) soit rendu possible à des conditions raisonnables.

3. Les autorités.

Plusieurs des recommandations énumérées ci-dessus ne peuvent être réalisées sans l'appui des autorités. Dans certains cas, il faudrait même une adaptation de la législation en vigueur. Il est donc hautement souhaitable que les instances compétentes accordent l'attention nécessaire aux problèmes décrits ci avant.

16 décembre 1992.